



## Module 2. La liberté d'expression a des limites

### GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

**DURÉE : 45 MINUTES**

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :** Décrire les limites de la liberté d'expression et les obligations et responsabilités qui en découlent. Présenter quelques éléments qui favorisent le fonctionnement démocratique d'une société.



### Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer

**Préalables :** Avoir complété le Module 1 — Je suis libre de m'exprimer.

**Notes :** Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

### Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

**Jeunesse, J'écoute** offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

### Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Domaines
5 <sup>e</sup>	Études sociales, de la 1 <sup>ère</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	B. Communauté et environnement : l'action gouvernementale et citoyenne (B3.1)
5 <sup>e</sup>	Français, de la 1 <sup>ère</sup> à la 8 <sup>e</sup> année	Communication orale

## A. Les opinions impopulaires

---

1. Animez une discussion sur la signification d'une opinion « impopulaire ».



### Discussion – Pistes de réflexion

- Une opinion impopulaire est une opinion qui déplaît à la majorité des personnes ou à un certain groupe de personnes.
  - Un exemple : le savant Galilée qui affirmait que la Terre tourne autour du Soleil (héliocentrisme) et qui a été censuré.
- 



### Définition de « censure »

- Interdire le tout ou une partie d'une communication quelconque.
- 

Source : Larousse

2. Animez une discussion sur pourquoi les opinions impopulaires doivent être protégées par la liberté d'expression.

**Discussion – Pistes de réflexion**

- Pourquoi est-ce important de protéger les opinions impopulaires ?

**Idées à retenir pour l'élève :** parce que les êtres humains sont égaux et ont le droit à leur opinion; parce que la majorité des gens pourraient l'emporter sur la minorité; parce que la majorité des personnes pourrait avoir tort, on pourrait passer à côté de l'opportunité de connaître la vérité.

---

**Citation**

- « [L]a liberté d'expression est la garantie que nous pouvons communiquer nos pensées et nos sentiments, **de façon non violente**, sans crainte de la censure. »
- 

**Source : Arrêt Irwin Toy**

3. Invitez les élèves à compléter l'activité **A. Les opinions impopulaires de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe.

**Corrigé – A. Les opinions impopulaires****VRAI ou FAUX ?**

- 1) Les formes d'expression déplaisantes ne sont pas protégées par la liberté d'expression (par exemple, une expression déplacée).
- 2) La société canadienne tolère les formes d'expression impopulaires.

- 3) La liberté d'expression est absolue, c'est-à-dire que le gouvernement ne peut jamais limiter ta liberté d'expression.
- 4) Les opinions adoptées par la majorité des personnes sont celles qui ont le plus besoin d'être protégées par la liberté d'expression.

## B. Les limites de la liberté d'expression

---

### B.1. Réfléchis sur ton expression

1. Invitez les élèves à lire les questions de la section **B.1. Réfléchis sur ton expression de la Fiche de l'élève.**



#### Conseil d'adaptation

- Invitez les élèves à lire une question à la fois pour ensuite y répondre.
- 

2. Présentez pourquoi il y a des limites à la liberté d'expression au Canada à partir de l'encadré suivant.



#### Les limites à la liberté d'expression au Canada

« Nous sommes libres de penser ce que nous voulons et de dire ce que nous pensons [...] à condition de ne pas enfreindre de lois valides qui protègent les droits et libertés des autres. »

---

**Source : Ministère de la Justice du Canada**

3. Présentez les trois définitions de « vandalisme », de « diffamation » et de « message haineux » à titre d'exemples de limites à la liberté d'expression au Canada. Consultez le glossaire de la section **C. À retenir du Guide du personnel enseignant**.
4. Accordez du temps aux élèves pour compléter la section **B.1. Réfléchis sur ton expression de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe.

**Corrigé – B.1. Réfléchis sur ton expression**

**Est-ce que tu as le droit de t'exprimer en tout temps peu importe le contexte ?  
Explique ta réponse.**

Réponse :

Non. La liberté d'expression a des limites au Canada, comme les suivantes : pas de violence/vandalisme, pas de messages haineux/incitation à la haine, pas de harcèlement (verbal), dans certains contextes l'information doit être véridique sinon considérée comme de la diffamation. Si on s'exprime d'une façon illégale, on risque des sanctions criminelles graves.

**Parmi les formes d'expression suivantes, lesquelles sont illégales au Canada ?**

Réponse : (B) diffamation, (F) vandalisme, (I) incitation à la haine

**Selon toi, quelle est la meilleure option quand tu vois un message haineux en ligne ? Explique ton choix.**

Réponse :

D) est l'option suggérée pour être le plus conforme avec les objectifs de la citoyenneté numérique, c'est-à-dire de s'opposer aux messages haineux et de signaler l'incident auprès de la plateforme numérique.

Les autres réponses peuvent être acceptées :  
A) répliquer son désaccord aide les autres à questionner le message haineux mais nous ouvre à de la critique de la part des autres en ligne; B) peut être une option quand on n'est pas certain si cela constitue un message haineux et qu'on ne veut pas s'impliquer dans un conflit qui nous ne concerne pas, et personne ne peut nous forcer à signaler un problème à ce sujet; C) convient quand on n'est pas certain si le message est haineux mais qu'on désire en aviser quelqu'un puisque la situation pourrait blesser quelqu'un.

5. Présentez le concept de citoyenneté numérique face aux messages haineux en ligne.



#### **Définition de « citoyenneté numérique »**

- « La citoyenneté numérique est la capacité de naviguer dans nos environnements numériques de manière sécuritaire et responsable et de s'engager activement et respectueusement dans ces espaces. »

**Source : HabiloMédias**

6. Laissez quelques élèves, à tour de rôle, lire à voix haute l'encadré sur la citoyenneté numérique à la section **B.1. Réfléchis sur ton expression de la Fiche de l'élève.**



**Pour aller plus loin : Citoyenneté numérique (3 min 54)**

- Visionnez la vidéo suivante sur la citoyenneté numérique, un concept qui comprend la participation responsable et éthique au monde numérique.
- **Hyperlien :** <https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/documents-dinformation/citoyennete-et-ethique-numeriques>

---

**Sources : CAVLFO et Parlons sciences**

## B.2. Une question de contexte...

1. Présentez la nuance du contexte de l'expression comme limitation ou autorisation possible.

### **Lieu de l'expression**

- Parfois, la même expression peut être légale ou illégale selon le contexte.
  - La *Charte canadienne des droits et libertés* ne protège pas la liberté d'expression partout. Par exemple, la liberté d'expression n'est pas protégée dans les lieux privés.
  - Pour cette raison, tes grands-parents ont le droit de t'interdire de parler de certains sujets chez eux, par exemple. Et, de plus, tu ne peux pas invoquer la liberté d'expression et amener ta mère à la cour quand elle te demande de te taire quand tu rouspètes.
  - Aussi, certains environnements encouragent la liberté d'expression autrement interdite. À ce sujet, voir l'exemple du graffiti à la section **B.2. Une question de contexte... de la Fiche de l'élève**.
- 

2. Accordez du temps aux élèves pour compléter la section **B.2. Une question de contexte... de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe (voir le corrigé à la page suivante).

**Conseils d'adaptation**

- Assurez-vous que les élèves comprennent ce qu'est un graffiti à l'aide de la définition ci-dessous et d'exemples visuels.
- Invitez les élèves à partager à voix haute, sous forme de discussion, leur raisonnement pour déterminer si les situations de la section **B.2. Une question de contexte... de la Fiche de l'élève** sont légales ou illégales.

**Définition de « graffiti »**

« Inscription ou dessin griffonné par des passantes ou passants sur un mur, un monument, etc. »

Sources : Larousse

**Corrigé – B.2. Une question de contexte...**

Situation	LÉGAL ou ILLÉGAL ?
1. Peindre un graffiti sur un monument public.	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">ILLÉGAL</div> Le vandalisme est un méfait et est donc illégal.
2. Utiliser de la peinture en aérosol pour faire une œuvre d'art sur une toile que tu vas accrocher dans ta chambre.	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">LÉGAL</div> Les limites à la liberté d'expression s'appliquent dans les endroits publics.

3. Peindre un graffiti à un endroit désigné par la municipalité pour l'expression artistique.	<p style="text-align: center;"><b>LÉGAL</b></p> <p>Un endroit désigné par la municipalité pour faire des graffitis rend ce mode d'expression légal à cet endroit.</p>
4. Peindre un graffiti ayant un message haineux sur le mur de l'école.	<p style="text-align: center;"><b>ILLÉGAL</b></p> <p>Un message haineux est illégal.</p>
5. Se faire arrêter après avoir peint un graffiti sur un banc de parc.	<p style="text-align: center;"><b>LÉGAL</b></p> <p>Voir : <u><i>Le graffiti : art ou infraction criminelle ?</i></u> (<a href="https://cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/crimes-violences-et-infractions/jeunes-arrestation-et-peines/le-graffiti-art-ou">https://cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/crimes-violences-et-infractions/jeunes-arrestation-et-peines/le-graffiti-art-ou</a>)</p>

## C. À retenir – Glossaire

Expression	Définition
Absolu	Qui est total et sans limites.
Censure	Interdire tout ou partie d'une communication quelconque.
Diffamation	Une communication fausse, exprimée publiquement, et qui a pour but de nuire à la réputation de quelqu'un sans justification ni excuse justifiable.
Groupe identifiable	Un groupe de personnes qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou la déficience mentale ou physique.
Incitation à la haine	Pousser quelqu'un à détester un groupe identifiable à l'extrême.
Message haineux	Communication publique qui invite à détester un groupe pour des caractéristiques personnelles, comme sa religion, son sexe, son orientation sexuelle ou son origine ethnique.
Opinion impopulaire	Une opinion qui déplaît à la majorité des personnes ou à un certain groupe de personnes.
Vandalisme	Le vandalisme est le fait de détruire ou de détériorer un bien.

## D. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **[CliquezJustice.ca](#)**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [www.cliquezjustice.ca/glossaire](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**HabiloMédias**, « Qu'est-ce que la citoyenneté numérique ? ». En ligne : <https://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/informations-g%C3%A9n%C3%A9rales/principes-fondamentaux-de-la-litt%C3%A9rature-aux-m%C3%A9dias-num%C3%A9riques/qu%E2%80%99est-ce-que-la-citoyennet%C3%A9-num%C3%A9rique>.

**Ministère de la Justice du Canada**, « Les droits et libertés au Canada ». En ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/just/06.html>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajef**  Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario